



invités ...

Une initiative*, à Frambouhans, en Église, une rencontre intergénérationnelle, rassemble petits et grands.

* Voir Le Lien n° 87 juin 2016 - page 9

Une invitation, déposée dans toutes les boîtes aux lettres du village, proposait un temps d'échange, de réflexion et de prière, un jeudi d'avril à 18 heures, horaire familial pour la catéchèse.*

* Pour l'année 2015/2016, ils étaient 32 garçons et filles à suivre les différents parcours; pour cette année 2016/2017, du C.E.1 aux 13/15 ans, ils sont 21 dont 2 à l'extérieur.



Sœur Emmanuelle, figure emblématique, mise en lumière en C.E.2., était le point d'ancrage de cette rencontre. Celle-ci a eu lieu en l'église Saint Sébastien du village, petits et grands formaient un groupe d'une trentaine de personnes de 5 à 90 ans!

Le mot d'accueil donnait le sens de cette démarche intergénérationnelle: « En lien avec les enfants de la catéchèse, en lien avec notre désormais habituelle et attendue veillée de Noël, nous avons souhaité mettre en place une rencontre au printemps: ponctuant ainsi, en Église, le chemin, de la naissance de l'Enfant-Jésus à la résurrection du Christ. Une rencontre pour se connaître et se reconnaître, de tous âges, habitants du village, comme fils et filles de l'Église cheminant ensemble avec Jésus. »

Des chants de la catéchèse, la narration de la vie de Sœur Emmanuelle ont, dans un premier temps, balisé cette rencontre. Quelques personnes se sont exprimées à partir des questions suivantes: « Qu'est-ce qui nous relie à Sœur Emmanuelle? Qu'est-ce qui nous relie les uns aux autres? »

S'appuyant sur une expression de Sœur Emmanuelle: « Dieu n'a que nos mains pour transformer ce monde et s'y incarner. Il nous faut retrousser nos manches. » un père de famille, artisan, a donné son témoignage.

Un moment de prière suivi d'une collation mettait un point final à cette rencontre.

C'est à nous d'inventer des temps de rencontres entre disciples du Christ, d'habiter l'église du village, maison de Dieu et maison des hommes. Une expérience à renouveler!



L'église, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte, elle est entretenue par des chrétiens bénévoles. Des enfants dans le cadre de la catéchèse participent à la « toilette de l'église » selon la formule d'un de nos anciens curés, l'abbé Just Besançon. Que chacun soit remercié.

Le cimetière et la chapelle Saint Roch.

Comme les années précédentes, à l'occasion de la fête de la Toussaint, la chapelle Saint Roch a été ouverte au public. Une décoration appropriée et des lumignons incitaient à la méditation. Cette façon de faire est appréciée!

Pour votre bonne information

Actuellement trois documents sont à votre disposition :

- le **bulletin trimestriel de la paroisse** « Le Lien ». Si vous ne le recevez pas, vous pouvez vous faire connaître au signataire de cet article ou vous adresser à la cure à Maîche
- par ailleurs chaque semaine, la **feuille hebdomadaire** donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la Paroisse du plateau de Maîche. Cette feuille est placée dans chaque église dès le samedi matin
- et le **planning des messes**, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église. Ainsi vous savez à l'avance les lieux de célébrations et vous pouvez vous organiser.

La communauté adresse, à tous les habitants et particulièrement aux nouveaux venus, ses vœux pour des jours heureux dans notre village et sur le Plateau de Maîche.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Renée Patois,
correspondante pour le village.

Président : Gérald DONZELOT
 Vice-Président : Frédéric THIEBAUD
 Secrétaire : Vincent RELANGE
 Trésorier : Dominique PETIT
 Membres du CA : Mickaël LAB et Cédric RELANGE

Nettoyage de printemps

Le conseil d'administration remercie les nombreux bénévoles qui nous ont accompagnés cette année 2016 lors de la journée de nettoyage. Espérant vous retrouver nombreux l'an prochain, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 14/05/2017 à 9H00 sur la place de la mairie.

Gestion des espèces chassables

Les prélèvements sont stables depuis plusieurs années signe d'une bonne gestion des plans de chasse.

Renouvellement du conseil d'administration de l'ACCA en juin 2016

Président : Gérald DONZELOT
 Vice-Président : Vincent RELANGE
 Secrétaire : Mickaël LAB
 Trésorier : Dominique PETIT
 Membres du CA : Cédric RELANGE et Frédéric THIEBAUD

Information sur le tir d'été

Si vous croisez un chasseur en action de chasse à partir du premier juin, rassurez vous, il ne braconne pas. Il pratique le tir d'été (chasse de régulation). C'est une chasse solitaire faite d'observations, d'écoute et de silence. Le but étant de procéder à un tir sélectif pour l'élimination des animaux chétifs, malades ou déficients.

Les dates et les horaires de ce type de chasse :

- Du 1 juin au deuxième dimanche du mois de septembre.
- Tous les jours, du lever du soleil jusqu'à 9 heures le matin et de 18 heures à la tombée de la nuit le soir.

Tous les membres de l'ACCA vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2017



LES AILES DE LA CENDRÉE

Président : Michel PUMPEL
 Vice-Président : Roland PUMPEL
 Secrétaire : Stéphane ARNOUX
 Trésorier : Philippe BABELON

Adresse du club :
 15 Grande Rue - 25140 Frambouhans
 Tél. 06 23 70 41 20
ailesdelacendree@gmail.com

Le club de parapente de Frambouhans, composé d'une quarantaine de pilotes, vous propose de découvrir votre région d'une manière différente avec ces trois pilotes brevetés biplace. Vol depuis les sites de Morteau, Villers-le-Lac ou Le Friolais.



CLUB DE L'AMITIÉ



Président : Pierre VOUNEY
Vice-Présidente :
Monique BERNARD
Trésorier / Secrétaire :
Denis HENRIOT

Le Club de l'Amitié, est, comme son nom l'indique un groupe de personnes ayant envie de se retrouver et de partager un moment en toute amitié.

Mais malgré ce côté bon enfant, on peut entendre parfois quelques critiques...

... « *J'suis trop jeune pour venir, il faut atteindre un certain âge pour aller au Club* »

Cette remarque est erronée. De jeunes retraités répondent présents et trouvent leur place avec plaisir. Par ailleurs, nul besoin d'avoir un certain âge pour avoir envie de se retrouver.

... « *Ils ne font rien mis à part jouer au tarot...* »



Que nenni! Si des volontaires se présentaient, des voyages pourraient être organisés, des sorties également. Cependant, outre nos rendez-vous, certains membres du Club restent

très actifs au sein de notre village, en participant notamment aux différentes manifestations du GAF, ce qui pour le Club permet une retombée financière. De plus, la main a été tendue plusieurs fois afin que d'autres activités puissent trouver leur place au sein de notre Club... mais personne ne s'est présenté.

... « *... toujours les mêmes...* »

Effectivement depuis 2009, je suis à la tête du Club de l'Amitié et pourtant ce n'est pas faute d'avoir demandé des remplaçants. De ce fait, pour cette saison, je vais laisser le temps aux personnes de réfléchir et ainsi de se présenter aux élections du bureau qui n'auront pas lieu en 2016 mais au printemps 2017, à bon entendre....



Sinon, pour les autres nouvelles, le Club compte une vingtaine d'adhérents de 60 ans à 90 ans. Deux nouvelles personnes sont venues nous retrouver, Mariette Bulliard et Louis Relange. Au nom du Club, je leur souhaite la bienvenue.

Nos rendez-vous ont repris le 12 octobre dernier lors de notre concours annuel de tarot. Ils sont fixés par avance et tous les 15 jours. Pour les futurs amateurs, vous pouvez venir nous rejoindre à la Salle des Marronniers de 14h00 à 18h00 les mercredis 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars ou encore le 5 et le 19 avril 2017.

Lors de nos rencontres des collations sont offertes par le Club, entrecoupées par des parties de loto ou de tarot. Mais je rappelle que d'autres jeux sont possibles. Nous allons également tous ensemble au restaurant deux à trois fois par an.



D'autres dates sont à retenir. Le Club participe aux concours de tarot inter-club, mais les adhérents ne sont pas obligés d'y participer. Pour

information, toute personne majeure peut participer à ces concours. Les prochains auront lieu à Fournet-Luisans le mercredi 18 janvier, à Charquemont le 1^{er} février, au Russey le 15 février, à Damprichard le 1^{er} mars et à Charmoille le 15 mars. Venez nombreux nous retrouver.

Cette année, le Club renouvelle encore son souhait de voir agrandir ses rangs afin d'apporter de nouvelles idées tout en préservant ce qui se fait jusqu'à présent.

En 2016, nous avons fêté comme il se doit un bon anniversaire à nos deux « jeunes » nonagénaires: Eva Corneille et René Laubert.

Encore un Bon Anniversaire à eux.



Joyeux anniversaire !

Pour terminer, c'est avec plaisir qu'au nom du Club, je vous souhaite une très bonne année 2017 et que votre santé soit au beau fixe.

Peut-être que 2017, verra son nombre d'adhérents croître, qui sait ?

À bientôt et encore bonne année et bonne santé !

Pour le Club : Pierre Vouney

Le bilan de la bataille de Verdun

d'après le site « Les Français à Verdun en 1916 »

La bataille de 1916 a fait plus de 700.000 victimes : 306.000 tués et disparus (dont 163.000 Français et 143.000 Allemands), environ 406.000 blessés (dont 216.000 Français et 190.000 Allemands). Parmi les chiffres les plus divers et les plus excessifs cités à propos des pertes de Verdun, c'est ce qui, en ordre de grandeur, paraît le plus proche de la réalité... Cette bataille (destinée à « saigner à blanc l'armée française ») a finalement coûté des pertes quasiment identiques dans les deux armées adverses.

30 millions d'obus allemands et 23 millions d'obus français de tous calibres sont tombés sur quelques dizaines de kilomètres carrés. Chaque jour du côté français, une moyenne de 100 000 projectiles labourent le champ de bataille. Les jours d'attaque, ce chiffre est doublé (lors de l'offensive du 24 octobre 1916, l'artillerie française tire 240.000 projectiles).

Sur le champ de bataille, autour de Verdun, neuf villages furent détruits : Beaumont, Bezonvaux, Cumières, Douaumont, Fleury, Haumont, Louvemont, Ornes, Vaux ; les habitants, 3000 au total, ont fui avant le mois de février 1916.

Dès la fin de la guerre, se pose le problème de la désignation de cet espace dont la remise en état paraît difficile, voire impossible, pour des raisons techniques, économiques et morales.

Dès 1919, l'État se rend acquéreur de ces territoires jugés irrécupérables. Ainsi la « Zone Rouge » est-elle constituée, une appellation générique sans rapport symbolique avec le sang versé où la puissance de feu déployée mais due simplement, semble-t-il, au traçage en rouge sur les plans cadastraux de la délimitation de ces terrains !

Ces villages martyrs sont considérés comme de véritables communes dirigées par des commissions municipales (pour huit d'entre eux), chargées de perpétuer leur mémoire. Une chapelle est érigée sur chacune d'entre elles, où chaque année, le jour de la fête nationale, les anciens habitants s'y rassemblent et prient pour leurs défunts. Le statut administratif de ces villages « fantômes » constitue un cas unique en France !

Au total, on s'est battu autour de Verdun du début à la fin de la guerre, la bataille de 1916, dite « Bataille de Verdun » est un temps fort de tous ces combats de 1914 à 1918. Elle dure 300 jours et 300 nuits. Mais cette bataille joue un rôle décisif dans la victoire

finale dans la mesure où les Allemands, ayant connu un échec dans leur tentative de percer le front à Verdun, se lancent alors dans la guerre sous-marine provoquant ainsi l'entrée en guerre des États-Unis ; ce qui modifie le rapport de force en faveur des Alliés...

Cette bataille franco-allemande (où furent engagées d'importantes forces coloniales), est en définitive non seulement une bataille de France importante, mais bien la bataille de la France, puisque près des 3/4 de l'armée française ont combattu à Verdun.

De ce fait, elle devient d'emblée, dans la conscience nationale, le symbole de la Grande Guerre qu'elle résume et dont elle marque à la fois le sommet et le tournant. La ville de Verdun devient son lieu de mémoire éminemment symbolique.

À l'Armistice de 1918, l'évêque de Verdun, Monseigneur GINISTY et le général VALANTIN, gouverneur de Verdun, parcourent l'ancien champ de bataille et remarquent de nombreux ossements de soldats tombés en 1916.

Ils ont alors l'idée de rassembler tous ces ossements en un lieu unique. Un monument du souvenir et une nécropole contenant à la fois les restes des combattants inconnus et les tombes des soldats enterrés durant la bataille de Verdun. Un lieu sacré permettant à toutes les familles de venir se recueillir et prier pour leurs défunts. Cet emplacement est choisi sur la commune de Fleury.

Dès 1919, une « baraque » en bois est construite sur la crête de Thiaumont afin de commencer le rassemblement des ossements et servir ainsi d'Ossuaire temporaire.

Chaque ossement retrouvé est déposé dans l'un des 52 cercueils représentant les secteurs du champ de la Bataille de Verdun. Plus de 500 sont retrouvés chaque mois durant plusieurs années.



En 2016, Frambouhans a commémoré ses Morts pour la France lors d'une cérémonie, devant le Monument aux Morts, le dimanche 13 novembre avec la participation des Anciens Combattants de Frambouhans, Saint-Julien-lès-Russey et Maïche.



ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS



Président : Pascal Vienot
Trésorier : Jean François Boffi
Secrétaire : Thomas Tournier
Membres du comité : Pagnot Léandre
Bobillier Anthony
Tournier Alain
Boullier Yannick
Oudot Jérôme.

Effectif de l'A.S.F.

125 licenciés répartis ainsi

- 2 équipes seniors avec 48 joueurs
- 2 joueurs en U17 Gr Pays Horloger
- 6 joueurs en U14-U15 Gr Pays Horloger
- U12-U13 avec 10 joueurs
- U10-U11 avec 16 joueurs
- U8-U9 avec 9 joueurs
- U6-U7 avec 8 joueurs
- 3 filles en U17 féminine + 1 fille en U13 féminine dans l'entente Les Fins - Frambouhans
- 19 dirigeant(e)s
- 3 éducateurs fédéraux

Encadrement

Entraîneur seniors : Léandre Pagnot
Responsable sections jeunes : Boullier Yannick
Responsable seniors féminine : Thomas Tournier
Juges de touche : Tournier Alain, Devittori Claude
Responsable terrain : Léon Comment
Responsable buvette : Thomas Vienot
Lavage maillots seniors : Paulette Comment

Les équipes de jeunes du club

Responsables d'équipes :

- U6-U7 : Florent Journet, Alae Eddin Assam.
- U8-U9 : Aurélien Grossmann, Alix Billamboz, Jérôme Jacquot, Clément Pernet.
- U10-U11 : Yannick Boullier, Jérôme Oudot, Laurent Cuenot.
- U12-U13 : Jean François Boffi, Baptiste Fovet, Yannick Perret.
- U14-U15 et U16-U17 pour le groupement Pays Horloger suivi par Pascal Vienot pour Frambouhans.

La jeunesse de l'ASF se porte à merveille. Avec un encadrement de grande qualité dans toutes les catégories, les enfants s'épanouissent et

s'améliorent de match en match.

Le travail sérieux et le dévouement de tous ces dirigeants encadrant bénévoles lors des entraînements la semaine et des matchs le week-end portent leurs fruits.

On ne peut que se réjouir de cet état d'esprit qui règne dans notre club, où des mots comme amitié, intégration, rassemblement, sportivité et compétition y figurent en première place.

Nous avons encore de belles années devant nous.

Équipes féminines

- Les équipes U13 et U17 féminines dans l'entente Les Fins-Frambouhans n'ont plus de responsable de Frambouhans car Thomas Tournier qui était responsable des U17 est passé entraîneur des seniors féminines des Fins. À noter que 3 filles de Frambouhans jouent dans cette équipe. À l'heure actuelle, elles sont premières de leur groupe devant Baume les Dames. On ne peut que féliciter Thomas.

Groupement Pays horloger

Le groupement composé des clubs de Charquemont, les Écorces et Frambouhans se porte très bien.

Grâce à un net regain d'effectif, 2 équipes U14-U15 à 11 ont été créées cette année. On espère les premières places en fin de championnat, vu les bons résultats de ce début de saison.

L'équipe U17 avec ses 24 licenciés, à elle aussi une belle carte à jouer et espère passer en élite l'année prochaine.

Équipes seniors

Malgré le départ de plusieurs de nos joueurs clefs pour des clubs voisins, et un début de championnat difficile suite à de nombreuses blessures, le dévouement et le travail sans compter de l'entraîneur Léandre Pagnot permet à notre équipe première de se positionner en milieu de classement.

Le travail sérieux, l'intégration de plusieurs jeunes et l'implication de tous les joueurs aux entraînements peuvent nous faire espérer une bonne fin de championnat.

Pour l'équipe B, le début de championnat est un peu plus dur mais avec le retour des blessés nous pouvons croire à de meilleurs résultats.

Un grand merci à nos deux juges de touche bénévoles Alain Tournier pour l'équipe sénior A et à notre jeune homme de 81 ans Claude Devittori qui arbitre le samedi les équipes jeunes et le dimanche l'équipe sénior B.



Je profite aussi de ce bulletin pour remercier chaleureusement Léon Comment qui s'occupe de la tonte du terrain comme pas deux et aussi sa femme Paulette pour le nettoyage des maillots.

Je souhaite aussi une bonne retraite sportive à notre ami Pascal Bessot qui a arrêté la vice-présidence du club pour d'autres occupations. Un grand merci pour tout ce qu'il a apporté au club.

Événement et projets du club

Un grand soulagement pour notre terrain principal, car tous les entraînements se font sur le nouveau terrain qui est terminé.

Un grand merci à tous les bénévoles mais surtout à Alain Tournier qui a passé un certain nombre d'heures pour fabriquer les buts. Une grosse économie pour notre club.

Il ne reste plus que l'éclairage à mettre. Tous nos remerciements à la municipalité qui a donné son accord à l'entreprise Jacquot de Maïche pour réaliser les travaux.

Le coin buvette a été repeint et de nouveaux meubles installés. Un confort non négligeable pour notre responsable Thomas Vienot qui y passe ses dimanches. Merci à toi Thomas.

Nous avons acheté une nouvelle traceuse. J'en profite pour remercier Thierry Bobillier qui s'occupe toutes les semaines de tracer le terrain.



Arrivée du Père Noël



Loto

Le loto, le tournoi de sixte, les calendriers et la subvention de la commune, sont nos sources de revenus qui nous permettent de faire vivre notre club.

Nous remercions les habitants et commerçants de Frambouhans pour leur générosité lors du ramassage des lots et pour notre calendrier de fin d'année.

Je vous souhaite au nom de l'ASF, une bonne année, une bonne santé et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le président
Pascal Vienot



U6-U7



U8-U9



U10-U11



U12-U13



Seniors

MUPPETS'BAND



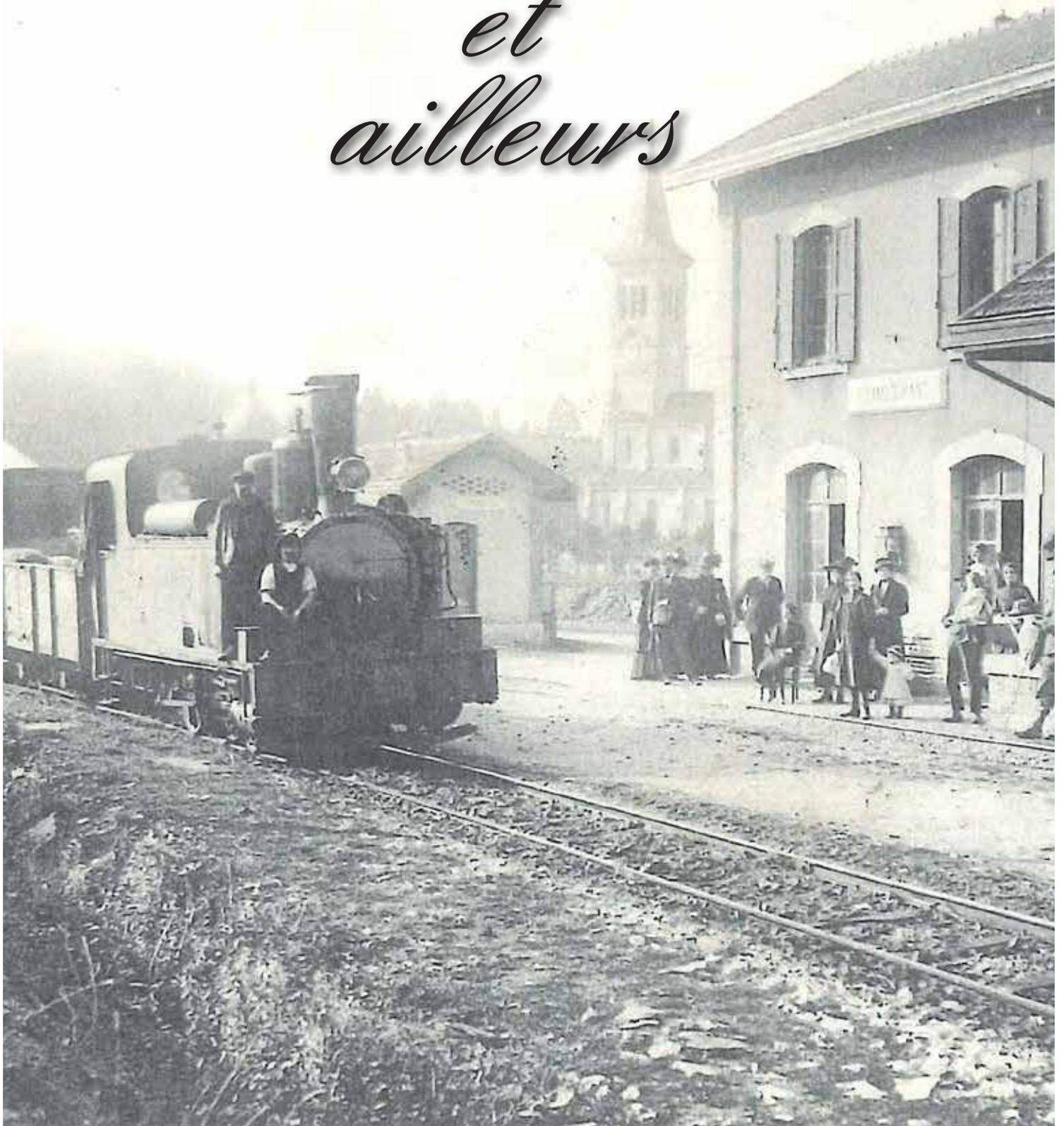
*« L'algèbre est dans l'astronomie,
 et l'astronomie touche à la poésie
 l'algèbre est dans la musique, et la musique touche à la poésie.
 L'esprit de l'homme a trois clef qui ouvrent tout :
 le chiffre, la lettre, la note.
 Savoir, penser, rêver. Tout est là. »*

Victor Hugo

Le Muppet's Band vous présente tous ses vœux de bonheur, santé, réussites...
pour 2017.

Notre bureau :
 Président : Charles CASSARD.
 Secrétaire : Laurent FAIVRE.
 Trésorier : Cédric BONNÉCUELLE.

Frambouhans et ailleurs



SIUV Frambouhans - Les Fontenelles

Syndicat de gestion des équipements d'assainissement intercommunaux des Fontenelles et Frambouhans.

Président : Jean-Michel TOURNIER (FRAMBOUHANS).

1^{er} vice président : Pascal BARTHOD

(Maire DES FONTENELLES).

2^e vice président : Sylvain LAURENT (FRAMBOUHANS).

Membres : Roland GAUME (Les FONTENELLES)

Didier DONEY (FRAMBOUHANS).

Jérôme RONDOT (LES FONTENELLES).

Approbation compte administratif et vote du budget primitif

Le bureau du syndicat s'est réuni le 8 mars 2016 pour :

- Adopter le compte administratif 2015.
- Approuver le compte de gestion 2015.
- Affecter les résultats de 2015 de cette manière :
 - Résultat de fonctionnement cumulé 15 376,36 €
 - Résultat d'investissement cumulé de 41 674,15 €
- Voter le budget primitif 2016 qui se décline comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement : 95 982,55 €.
 - Recettes de fonctionnement : 95 982,55 €.
 - Dépenses d'investissement : 59606,19 €.
 - Recettes d'investissement : 153 551,48 €.
- La participation des 2 communes pour 2016 a été de :
 - 30 500,00 € en fonctionnement pour les FONTENELLES.
 - 19 500,00 € en fonctionnement pour FRAMBOUHANS.

La participation de cette année pour les communes a augmenté suite à un réajustement des amortissements de fonctionnement par la perception.

Je rappelle que cette participation se décompose à environ 1/3 des besoins du syndicat à la charge de la commune de FRAMBOUHANS et environ 2/3 pour la commune des FONTENELLES. Cette différence est due au fait de la présence du lycée/collège et de la fromagerie sur la commune des FONTENELLES.

Actualité de l'année 2016 :

- Janvier : renouvellement du contrat de notre secrétaire (Mme Myriam CHAPOTTE) pour un an.
- Janvier : un courrier est adressé à la Chambre d'Agriculture pour leur demander de réaliser les analyses de sol qui avaient été prévues lors de la dernière réunion.
- Janvier : la commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir un maître d'œuvre concernant l'étude sur l'évolution de la capacité de notre station d'épuration. C'est l'entreprise JDBE de Besançon qui a été retenue.
- Mars : achat d'un trépied afin de pouvoir

manutenionner en toute sécurité les pompes et autres matériels encombrants. Coût : 927,30 €.

- Mars : nous avons fait une demande auprès de la DDT afin d'avoir l'autorisation de chauler nos boues, ce qui permettrait d'épandre sur des terrains où le PH est à peine supérieur à la valeur admise.
- Avril : comme les analyses étaient bonnes, nous avons procédé à un épandage des boues.
- Juin : l'entreprise VEOLIA a procédé au remplacement de l'armoire électrique de la station de relevage située en face du magasin PROXI à FRAMBOUHANS.
- Juin et octobre : bilan 24h effectué par l'entreprise VEOLIA. Rien de particulier à signaler.
- Juillet : visite de contrôle de Mme FROMAGEOT du Conseil Général (SAT). Rien de particulier à signaler. Contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains organismes notre station fonctionne bien tout en respectant les règles environnementales.
- Juillet : remplacement de la courroie sur la pompe d'alimentation de la table d'égouttage à la station d'épuration. Achat chez MSE pour un coût de 379,00 €
- Octobre : les analyses de boues effectuées par la Chambre d'Agriculture sont bonnes, donc l'épandage peut se faire normalement.
- Juin & octobre : auto-contrôle de la station sur 24h par l'entreprise VEOLIA (RAS).

Et pour l'avenir ?

- Nous aurons en fin d'année (2016) ou tout début de l'année prochaine les résultats de l'étude faite par JDBE sur l'avenir de notre station d'épuration. Nous saurons ainsi si nous devons envisager des travaux d'agrandissement dans les années à venir ou partir sur d'autres scénarios afin de pallier à l'augmentation constante du volume d'eaux usées à traiter.
Nous serons aussi vigilants sur la mise en séparatif la plus complète possible des réseaux d'assainissement de nos deux communes afin d'éviter d'avoir à traiter de l'eau propre.
- Nous mettrons au budget l'achat d'une pompe de refoulement pour la station du PROXI à FRAMBOUHANS car le débit de l'une des deux en place laisse à désirer.

Que deviendra notre syndicat dans les années à venir ?

La loi NOTRe, instaurée par l'état nous oblige à transférer les compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes au plus tard le 1^{er} Janvier 2020. Mais notre syndicat est à cheval sur deux Communautés de Communes (Maîche et le Russey) et la particularité c'est que la CCPM veut récupérer ces compétences le 1^{er} Janvier 2018 et la CCPR veut attendre 2020.



Donc, d'après le sous-préfet que nous avons rencontré, notre Syndicat sous sa forme actuelle devrait être dissous au 1^{er} Janvier 2018 pour être remplacé pour deux ans par un syndicat mixte (passé entre la commune des Fontenelles et la CCPM). Ceci

en attendant 2020 où une convention pourrait être signée entre les deux Communautés de Communes. Tout ceci est bien compliqué pour un résultat qui reste encore flou à comprendre !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÏCHE

La loi NOTRe: Quel impact pour les communautés de communes?

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août dernier. Elle prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1^{er} janvier 2017. L'objectif: que les regroupements de communes correspondent aux bassins de vie des citoyens. Le seuil minimal de chaque intercommunalité est fixé à 15 000 habitants, avec des adaptations pour les zones peu denses, les zones de montagne, les communautés de communes récemment fusionnées et les zones insulaires. C'est le cas pour notre territoire situé en zone montagne où le seuil minimal est fixé à 5 000 habitants.

L'évolution de l'intercommunalité, telle que prévue par cette loi, impacte très fortement le paysage des communautés de communes à fiscalité propre. Pour atteindre, selon le cas le seuil légal de 5 000 habitants ou de 15 000 habitants, de nombreux regroupements de communautés de communes seront nécessaires. La loi prévoit la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes en particulier par la suppression des doubles emplois entre des communautés de communes ou entre celles-ci et des syndicats mixtes.

La loi prévoit également de renforcer l'intégration communautaire: les communautés de communes et d'agglomération devront disposer de compétences élargies. Seront obligatoirement transférées à compter du 1^{er} janvier 2017 les compétences suivantes:

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- eau,
- assainissement (En ce qui concerne les compétences « eau » et « assainissement » celles-ci seront déjà optionnelles au 1^{er} janvier 2018 et ne deviendront obligatoires qu'à compter du 1^{er} janvier 2020).
- création et gestion de maisons de services au public (compétence optionnelle).

Communautés de communes dans le Doubs: Quel changement?

La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a été saisie par Monsieur le Préfet du Doubs, et s'est réunie plusieurs fois afin d'élaborer la nouvelle carte des communautés de communes en tenant compte de l'ensemble des articles de la loi NOTRe.

Suite à ces différentes réunions, Il appartenait au préfet d'adresser sans délai ce projet de schéma aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des communautés de communes et

des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante. Ceux-ci ont disposé d'un délai de 2 mois, à compter de la notification pour se prononcer et formuler un avis. À défaut de délibération rendue à l'issue de ce délai de 2 mois leur avis sera réputé favorable.

Actuellement dans le Doubs sur les 28 communautés de communes existantes:

- 8 ont une population inférieure à 5 000 habitants
- 17 ont moins de 15 000 habitants,
- 3 ont une population supérieure à 15 000 habitants.

Si le nombre moyen de communes par communauté de communes dans le Doubs (16,82) est très proche de la moyenne nationale (17), les communautés de communes du Doubs par contre ont une population moyenne de 8 532 habitants, beaucoup plus faible que la moyenne nationale qui est de 14 300 habitants.

Compte tenu de cette situation et des adaptations prévues 19 communautés de communes devront évoluer:

- 7 devront disposer d'une population d'au moins 5 000 habitants,
- 7 devront disposer d'une population d'au moins 15 000 habitants,
- 5 devront disposer d'une population d'au moins 14 710 habitants.

Carte intercommunale avant le 1^{er} janvier 2017



Carte intercommunale après le 1^{er} janvier 2017





Communautés de Communes du Pays de Maïche

Quel territoire pour notre Communauté de Communes ?

Sachant que la Communauté de Communes du Pays de Maïche compte 13 500 habitants, elle n'était pas impactée par la modification de son territoire.

Mais les deux communautés de communes voisines, CC de Saint-Hippolyte et CC Entre Dessoubre et Barbèche étant sous le seuil des 5 000 habitants, notre collectivité a dû se prononcer sur sa vision du territoire de demain. Au vu du bassin de vie de nos populations, la Communauté de Communes du Pays de Maïche a proposé un nouveau territoire élargi, avec l'intégration de ces deux collectivités pré-citées, mais également l'intégration de la communauté de commune du plateau du Russey. Ce grand territoire fort de 27 000 habitants, avec une densité de population relativement faible, aurait permis de trouver sa place entre les 2 grandes collectivités que sont PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) et la Communauté de communes du val de Morteau.

Malheureusement, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale n'a pas souhaité suivre notre proposition, et a imposé un choix totalement incohérent, qu'elle seule, pourra justifier, si vraiment elle le peut...

Le nouveau territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche se formera avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte à l'exception de la commune de Froidevaux, ainsi que 5 communes de la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche, à savoir, Cour Saint Maurice, Vaclusotte, Vacluse, Rosureaux et Battenans-Varin.

La Communauté de Communes du Pays de Maïche comptera 43 communes pour 18 446 habitants.

Commune	Population municipale	Nombre de délégués
Maïche	4 282	12
Charquemont	2 639	7
Damprichard	1 817	5
Saint-Hippolyte	912	2
Frambouhans	865	2
Les Écorces	687	1
Montecheroux	585	1
Tréwillers	480	1
Les Bréseux	477	1
Montandon	399	1
Chamesol	395	1

Fournet-Blancheroche	347	1
Cernay-l'Église	305	1
Charmavillers	274	1
Courfontaine	244	1
Indevillers	239	1
Thiébouhans	238	1
Les Plains et Grands Essarts	220	1
Glère	218	1
Mancenans-Lizerne	186	1
Ferrières-le-Lac	177	1
Goumois	174	1
Dampjoux	173	1
Mont-de-Vougney	172	1
Cour-Saint-Maurice	167	1
Fessevillers	164	1
Liebvillers	162	1
Vaufrey	156	1
Montancy	153	1
Terres de Chaux	145	1
Belfays	131	1
Valoreille	127	1
Soulce Cernay	122	1
Vaclusse	118	1
Bief	105	1
Vaclusotte	98	1
Fleurey	95	1
Battenans Varin	82	1
Rosureux	79	1
Orgeans-Blanchefontaine	52	1
Burnevillers	44	1
Montjoie le Château	33	1
Urtière	8	1

Quelles compétences pour notre Communauté de Communes ?

Outre les compétences que la Communauté de Communes du Pays de Maïche avait antérieurement, et qui seront de droit, étendues à l'ensemble du nouveau territoire, vous trouverez ci-dessous, la liste des nouvelles compétences qui seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2017, sans que ces nouvelles attributions soient une volonté des élus, mais uniquement imposées par la loi NOTRe, et le rapprochement imposé de la CCPM et la CESH :

- Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité : Les ZA de Maïche, Charquemont, Damprichard, Les Ecorces et Frambouhans sont transférées à la CCPM.
- Aire de camping-car : 2 aires sont situées sur l'ancien territoire de la CESH.
- Compétence « Ecole » : La compétence « école » est transférée à la CCPM, mais uniquement pour les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale, à savoir toutes les communes de la Communauté



de Communes de Saint-Hippolyte à l'exception de Froidevaux, et les 5 communes de la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche. Le financement sera assuré par ces communes.

Conclusion

La Communauté de Communes du Pays de Maïche subira une transformation monumentale à compter du 1^{er} janvier 2017. 43 communes, 66 délégués élus siégeant dans l'assemblée délibérante, 63 agents territoriaux et techniques, devront apprendre très vite à collaborer ensemble, pour le bien de notre nouveau territoire fort de ses 18 446 habitants.



SIVU de l'eau du plateau maichois

Président : Pascal JACQUOT (Les Écorces)
1° Vice-président : Raphaël MONNET (Charmauvillers)
2° vice-Président : Poste vacant actuellement

Membres du bureau :

Jean-Pierre JACOULOT (Damprichard)
Dominique LAMBERT (Montandon)
Bertrand LOUVET (Charquemont)
David MONNET (Fessevillers)
Paul NAVARRO (Maîche)
Jean-Michel TOURNIER (Frambouhans)

Rappel de la constitution du syndicat de l'eau du plateau maichois

Le service d'eau potable du plateau Maichois regroupe les communes de : BELFAYS, CERNAY l'ÉGLISE, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, DAMPRICHARD, FERRIERES LE LAC, FESSEVILLERS, FRAMBOUHANS, LES ECORCES, MAICHE, MANCENANS LIZERNE, MONTANDON, MONT de VOUGNEY, THIEBOUHANS, TREVILLERS, URTIERE, COURTEFONTAINE, LES PLAINS GRANDS ESSARDS, LES BRESEUX.

Pour une population desservie de 13921 habitants (chiffres de 2015)

Petite information de rappel :

Les communes ne gèrent pas le réseau d'eau potable. En cas d'incidents c'est VEOLIA qui intervient pour le compte du SIVU.

Quelques données explicatives sur le syndicat :

- La collectivité prend en charge le renouvellement des canalisations, des captages, du génie civil.
- Le gestionnaire (VEOLIA) assure les prestations suivantes :
 - a) Gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relevé des compteurs.
 - b) Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
 - c) Mise en service des branchements.
 - d) Entretien : de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des espaces verts, des ouvrages de traitement, du génie civil.
 - e) Renouvellement : des branchements (50 par an), des canalisations < 10m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des serrureries et huisseries.
- Ressource en eau : La capacité de production de la station de Blanchefontaine est de 3900 m³/jour. Pour info le prélèvement pour 2015 s'élevait à 1 132 497 m³.
- Nombre d'abonnements : Le nombre d'abonnés

total (clients) était en 2015 de 5695. Le nombre d'habitants desservis était pour la même année de 13921.

- Nombre de fuites réparées : en 2015 il y a eu 159 fuites réparées sur le territoire du syndicat.
- Nombre de réservoirs : Il y a sur notre domaine 30 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 11 078 m³.
- Quelques chiffres : Nous avons sur le syndicat 4 354 branchements, 5 995 compteurs, 253 km de canalisations (+70 km de branchements) et 326 poteaux d'incendie (à la charge des communes).

Budget primitif 2016 :

Le 24 mars 2016, le conseil syndical s'est réuni pour voter le budget primitif 2016, qui se décompose comme suit :

Exploitation

Dépenses réelles	98 385,00 €
Virement à la section d'investissement	527 445,05 €
Dépenses totales avec les opérations d'ordre	905 487,72 €
Recettes réelles	750 000 €
Recettes totales avec les opérations d'ordre	1 552 879,83 €
Excédent	647 392,11 €

Investissement

Dépenses : reste à réaliser 2015	814 343,84 €
Dépense travaux 2016	590 000,00 €
Remboursement capital des emprunts	217 000 €
Dépenses totales avec les opérations d'ordre	1 303 310,03 €
Dépenses totales avec les restes à réaliser	2 117 653,87 €
Recettes : reste à réaliser 2015	21 000,00 €
Recettes réelles	428 816,55 €
Recettes avec les opérations d'ordre	2 096 653,87 €
Recettes totales avec les restes à réaliser	2 117 653,87 €

Travaux réalisés par le SIVU en 2016 :

- Réalisation de la liaison entre le nouveau forage et la station de BLANCHEFONTAINE.
- Lancement de l'étude pour le doublement de la canalisation entre la station de BLANCHEFONTAINE et le réservoir d'URTIERE. Maître d'œuvre : cabinet d'études HETC du RUSSEY.
- Lancement de l'étude pour le renouvellement des canalisations à FRAMBOUHANS (rue de la Baume, rue des Bouleaux, rue Florimond Laubert et route du Crôtot). Maître d'œuvre : cabinet JDBE de Besançon. Montant prévisionnel des travaux : 301 000 € HT pour la tranche ferme et 315 450 € HT pour la tranche



conditionnelle.

- Lancement d'une étude pour l'interconnexion du réseau d'eau potable pour les communes de BURNEVILLERS et INDEVILLERS.
- Travaux d'amélioration sur le surpresseur de l'Adroit de Courtain.
- Sécurisation des réservoirs (mise en place de barillets pour uniformisation des types de clés).

Et pour 2017 quelles sont les perspectives pour le syndicat ?

- Finaliser le raccordement ERDF au réservoir d'URTIERE.
- Travaux de doublement de la canalisation entre la station de BLANCHEFONTAINE et le réservoir d'URTIERE.
- Suivant les subventions obtenues, une décision devra être prise sur la réalisation ou pas du renouvellement des canalisations à FRAMBOUHANS (rue de la Baume, des Bouleaux, Florimond Laubert

et du Crôtot).

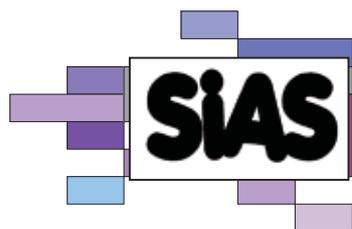
- Faire éventuellement un inventaire du foncier des réservoirs (un devis a été demandé au cabinet de géomètre BOISSENOT).
- Suivre le dossier d'interconnexion au réseau pour les communes de BURNEVILLERS et INDEVILLERS.

Avenir du SIVU de l'eau:

Suivant les directives de la loi NOTRe, la compétence « eau potable » doit revenir à la communauté de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Il semblerait que la CCPM désire avancer cette date au 1^{er} janvier 2018, donc dans ce cas le syndicat serait dissous à cette date.

Un groupe de travail a été formé au sein de la CCPM pour travailler sur l'intégration de la communauté de communes de St HIPPOLYTE au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'eau potable et de l'assainissement.





**Syndicat Mixte
Intercommunal
D'Action
Sociale**

Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Action Sociale exerce sa compétence spécialisée sur un territoire de 23 communes (les 19 communes de la CCPM plus 4 communes du canton de Saint-Hippolyte).

Le SIAS a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation des équipements sociaux des collectivités adhérentes, le contrôle et la mise en place des actions, services ou équipements en faveur des personnes âgées, la constitution des dossiers d'aide sociale, des demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), le suivi des bénéficiaires de RSA (Revenu de Solidarité Active) pour les personnes isolées et l'accompagnement contractualisé de ceux-ci dans un parcours d'insertion.

Le SIAS n'oublie pas les enfants en participant à la halte-garderie et en organisant un centre de loisirs en été.



Pour le fonctionnement et pour être à votre service, le SIAS s'attache les services d'une assistante sociale, d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'un rédacteur, d'un adjoint administratif et d'un agent social pour le portage de repas.

Le SIAS ne fait pas double emploi avec le CMS (Centre

Médico-Social du Conseil Général). Mais chacun intervient dans son domaine et se complète. Le SIAS est en charge des personnes isolées ou en couple sans charge de famille ; quant au CMS, il accompagne toutes les personnes avec enfants à charge.

À compter du 1^{er} Janvier 2017, le SIAS devient CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) en intégrant le budget de la CCPM. Le budget sera un budget annexe de la CCPM et par conséquent il exercera sa compétence spécialisée sur tout le territoire de la nouvelle Communauté de Communes soit 43 communes.

Vous trouverez ci-après un tableau vous informant des principales actions du SIAS en réponse aux besoins de la population :

PRINCIPALES ACTIONS	
Personnes en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueil et accompagnement ◆ Aide à la constitution de dossiers : <ul style="list-style-type: none"> - RSA (Revenu de Solidarité Active) - APL (Aide Personnalisée au Logement) - CMU (Couverture Maladie Universelle) - Accompagnement logement - Autres ◆ Gestion d'hébergement d'urgence
Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueil et accompagnement Constitution de dossiers : <ul style="list-style-type: none"> - Retraite complémentaire - Retraite de reversion - CMU - APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) - Autres démarches administratives ◆ Portage de repas ◆ Gymnastique de maintien ◆ Dossier d'aide à l'amélioration de l'habitat pour le handicap ◆ Dossier d'aide sociale
Enfance et Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Enfance : <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la halte-garderie de la ville de Maïche - Accueil de Loisirs Sans Hébergement l'été. ◆ Jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> des réflexions sont en cours notamment en lien avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse).

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Notre don : à quoi, à qui sert-il ?



RECHERCHE

En 2015, le Comité de Montbéliard a consacré 380 495 € au soutien de la recherche, principal outil de la lutte contre le cancer. Elle est un élément clé et même structurant du soin, c'est un pari sur l'avenir, c'est entretenir un espoir thérapeutique concret et elle est le garant du progrès que nous devons aux malades.

PRÉVENTION ET DÉPISTAGE

Le comité de Montbéliard soutient différentes actions à hauteur de 11 111 € en 2015 : dans des écoles maternelles, primaires, aux Eurockéennes, Octobre Rose, Mars Bleu, dans des entreprises...

AIDE AUX MALADES

Le soutien du comité de Montbéliard s'élève à 59 672 € en 2015 répartis ainsi :

Aide financière	12 267 €
JALMALV	10 000 €
Vivre comme avant	1 250 €
Association des Laryngectomisés	4 000 €
URILCO	2 500 €
« Les sommets de l'Espoir »	
Association Semons l'Espoir	5 000 €
Traces de vie	15 000 €

Les délégués : Monique Bernard, Martine Brognard, Laurence Biversi-Patois, Delphine Cruyenyck, Nadine Devoille, Gisèle Dubois, Sophie Jacquot, Patricia Montavon, Gaël Pagnot et Claire Petit.

Le cancer n'est pas une maladie mais des Maladies. Plus de la moitié des cancers sont aujourd'hui guéris, les trois quarts chez les enfants. Les malades qui souffrent, comme ceux qui ont souffert, partagent des expériences communes : celle de l'annonce très souvent vécue comme une catastrophe, celle de la mobilisation contre la maladie, qui sera plus ou moins éprouvante, plus ou moins longue, celle des traitements qui sont plus ou moins agressifs, celle de la médecine, de l'hôpital, des examens, des rencontres avec les soignants.

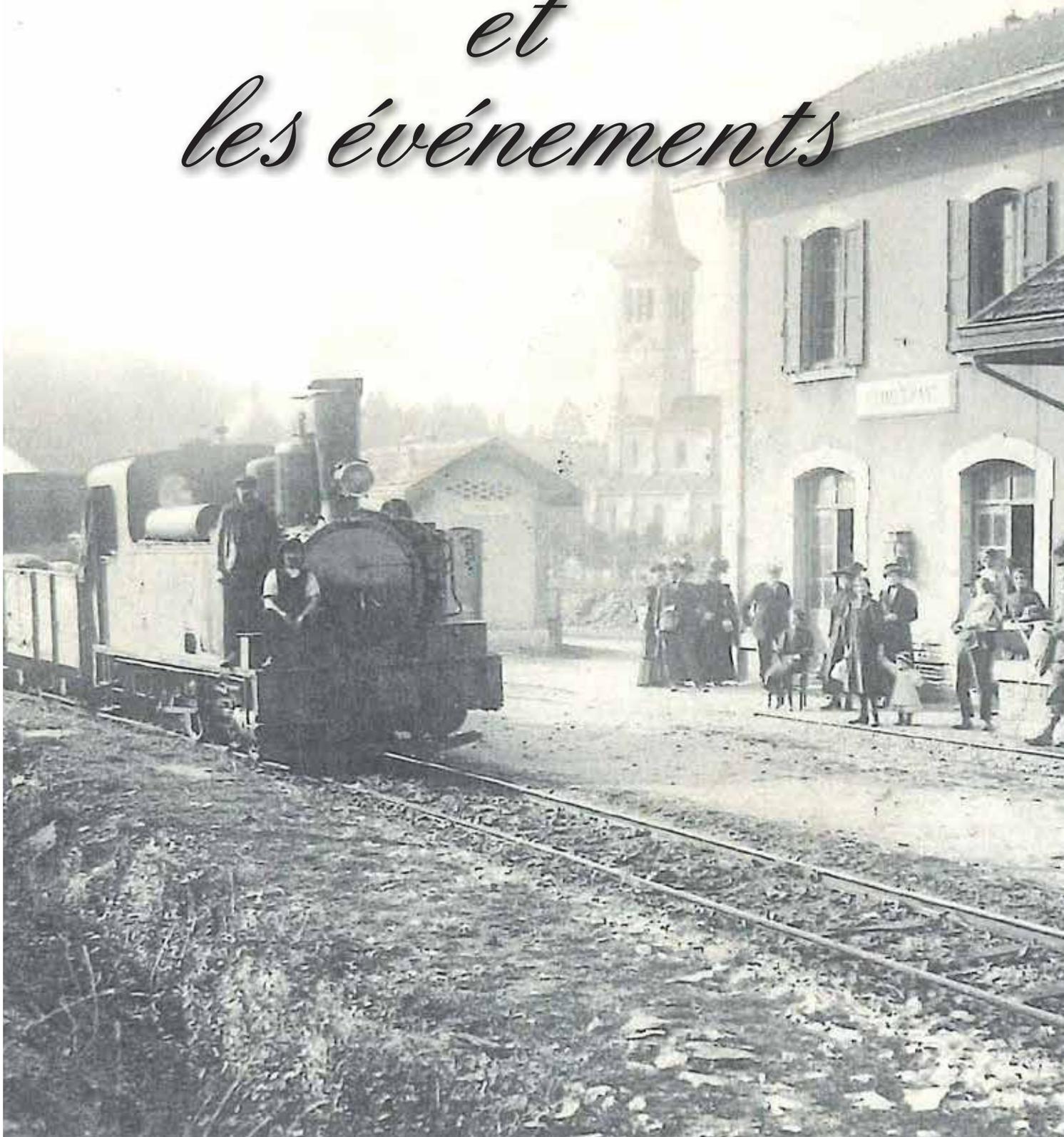
Au vécu médical, s'ajoute l'expérience de la relation avec la famille, les amis, les proches, les collègues... L'expérience de chacun est unique, entière, mais elle est aussi commune, partagée, universelle. Votre générosité en est la preuve et grâce à vous, **La Ligue contre le Cancer fait reculer les maladies !**

Le montant de la collecte dans notre village pour la **campagne 2016** s'élève à **2520 €**.

Merci pour votre accueil, merci pour votre générosité, merci pour les malades !

La Ligue Contre le Cancer - Comité de Montbéliard
Centre Lou Blazer - 12, rue de Bourgogne - 25200 Montbéliard
Tél. 03 81 95 28 29
ligue-cancer.25@wanadoo.fr

Frambouhans et les événements



RECENSEMENT DE LA POPULATION



RECENSEMENT
de la population 2017
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Dans le but d'effectuer le recensement de la population, la commune de FRAMBOUHANS a recruté 3 agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 18 février 2017. Après avoir fait appel à candidature auprès des habitants par un « INFOS FRAMBOUHANS » distribué dans toutes les boîtes à lettres du village, aucune personne ne s'est manifestée à la Mairie. 3 volontaires se sont proposés sans pour autant vouloir prendre la place d'une personne ayant un besoin prépondérant de travailler et d'obtenir une rémunération.

Les 3 agents recenseurs recrutés sont :

- Mme TOURNIER Marguerite
- Mme CHEVALIER Isabelle
- M. VILLEMANN Hubert

Après deux demi-journées de formation par les services de l'INSEE, ces personnes parcourront le village du 19 janvier au 18 février dans le but de recenser l'ensemble de la population.

Nous comptons sur vous afin de réserver un bon accueil aux agents recenseurs pour le bien de notre commune.



FORMATION aux GESTES qui SAUVENT. PRÉVENTION et SECOURS CIVIQUES

En 2016, la Croix-Rouge Française a organisé à Frambouhans deux sessions de formation aux gestes qui sauvent, les 23 avril et 29 octobre.

Fort de plus de 4 500 formateurs de premiers secours, la Croix-Rouge Française forme chaque année plus de 900 000 personnes aux premiers secours.

Suite aux derniers événements qui se sont déroulés en France, la Croix-Rouge Française inclut désormais dans la formation PSC 1 l'initiation à la réduction des risques (IRR) qui vise à réduire la vulnérabilité des particuliers face aux catastrophes individuelles et collectives.

Quel est le programme?

Les situations d'accident sont abordées en huit modules :

- La protection,
- L'alerte,
- La victime s'étouffe,
- La victime saigne abondamment,
- La victime est inconsciente,
- La victime ne respire pas,
- La victime se plaint d'un malaise,
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)

L'Initiation à la Réduction des Risques (IRR) a pour objectif de faire prendre conscience au particulier de sa vulnérabilité face à une catastrophe individuelle ou collective et le faire réfléchir à la mise en place d'un plan familial d'autoprotection.

- Prise de conscience de l'existence des risques,
- Comment s'informer sur les risques majeurs?
- Comment alerter les secours?
- Comment réagir en cas d'alerte?
- Les gestes de secours,
- Les consignes familiales,
- Les besoins essentiels,
- Élaboration d'un Plan familial d'auto protection, concept développé par la Croix-Rouge Française et l'Union Européenne.

L'Unité Locale du Pays Horloger et de la Franche-Montagne organise ses formations sur une journée (7 heures de PSC 1 + 1 heure d'IRR), en général le samedi.

Pour suivre cette formation, aucune connaissance préalable n'est nécessaire et à partir de 10 ans, tout le monde peut la suivre.

Les gestes sont simples et ne nécessitent aucun entraînement physique. Pendant le stage, il n'est pas nécessaire de prendre de notes. Tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation où les formateurs simulent des accidents.

Au cours de ce stage, les personnes apprennent à se servir d'un défibrillateur automatique (D.A.E.) qui est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'utilisateur toute prise de décision.

En cas de nécessité, vous trouverez à Frambouhans un D.A.E. à l'extérieur de la Salle des Fêtes (vers la porte de la cuisine de la Salle des Tilleuls) et visible depuis la Grande Rue. Cet appareil est installé depuis quelques mois à l'initiative de la Commune.

En 2017, deux formations sont déjà programmées à Frambouhans, les samedis 22 avril et 24 juin.

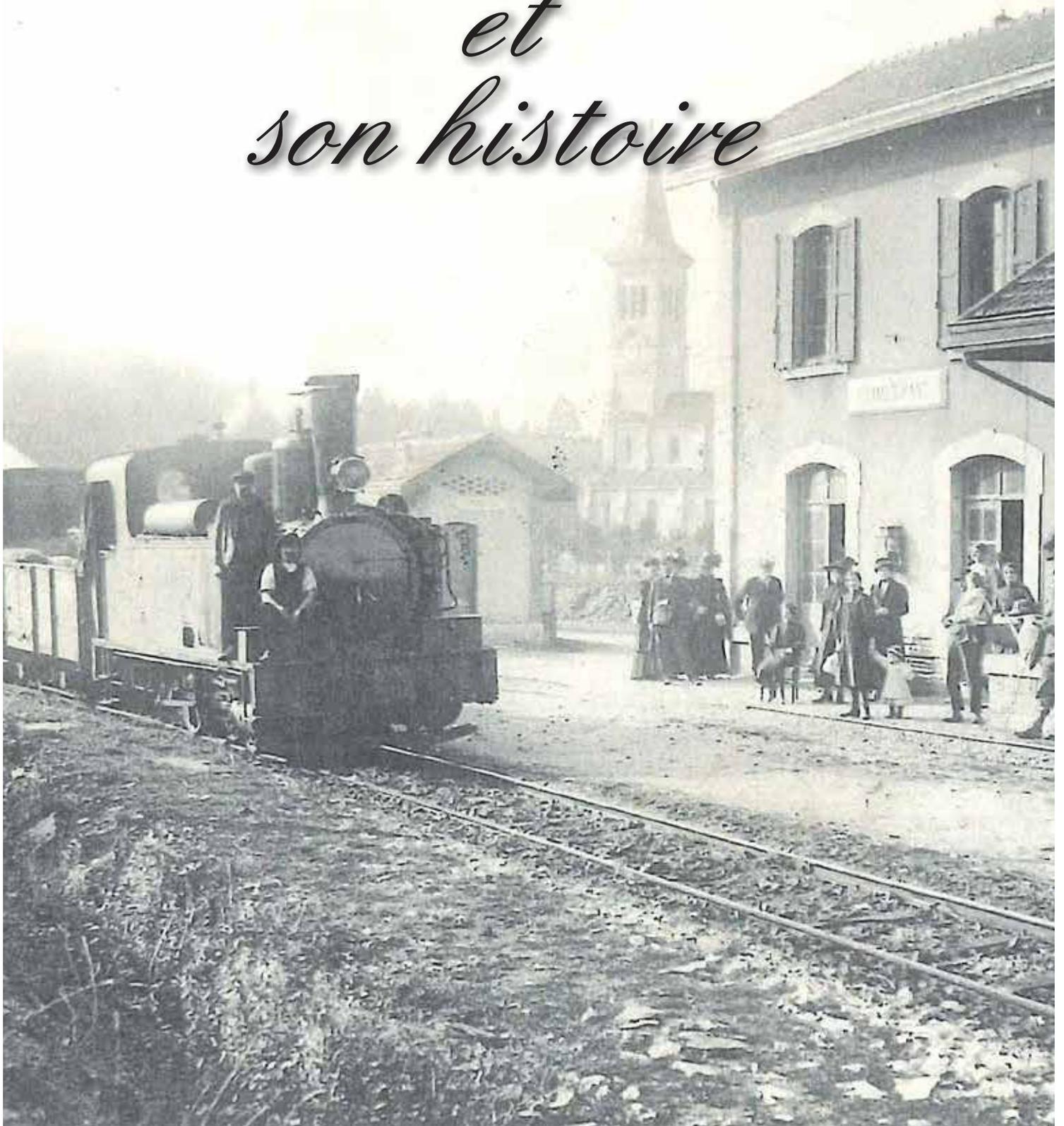
À l'occasion de la Journée Nationale de la Croix-Rouge Française, l'Unité Locale a organisé, le 4 juin, à la Salle des Tilleuls, une vente de vaisselle et un lâcher de ballons ainsi qu'une quête sur le Plateau de Maïche.

Merci à tous.

Gérard PATOIS



Frambouhans et son histoire



Il y a 100 ans au sein du conseil municipal ...

Séance du 11 janvier 1915

Le Maire expose qu'en raison des événements actuels, beaucoup de personnes ne pourront payer ce qu'elles doivent à la commune, notamment le prix de vente de bois payable le 1^{er} février 1915. Il propose d'accorder un délai à tous les redevables envers la commune et il invite le conseil à délibérer. Le conseil municipal décide d'accorder un délai de 3 mois pour la moitié du prix de la vente de bois et 6 mois pour le paiement du prix de la deuxième moitié. Il décide d'accorder un délai et de fixer les dates du 1^{er} mai 1915 et du 1^{er} août 1915 pour toutes les autres redevances, parcours, baux de biens communaux, mais ceux qui voudront se libérer avant pourront le faire.

Le Maire a donné lecture au conseil de la lettre de Monsieur le ministre de l'intérieur aux Maires de France au sujet de l'assistance à donner aux réfugiés français et belges que la guerre a chassés de leurs foyers, il invite le conseil à voter un crédit pour leur venir en aide. Le conseil municipal décide de voter un crédit de 100 francs considérant qu'il n'y a point de réfugiés dans la commune.

Séance du 18 janvier 1915

Le Maire expose que M. MAILLARD Paul âgé de 59 ans domicilié dans la commune est atteint de troubles cérébraux qui nécessitent son admission dans un établissement spécial (certificat de M. le docteur Gueutal de Charquemont) qu'il y a urgence de le transférer à l'asile départemental de Bellevaux et ce conformément à l'article 19 de la loi du 30 juin 1838. Le Maire expose également qu'aucun membre de sa famille ne peut lui venir en aide, ses enfants qui habitent la Suisse et dont 2 garçons sont mobilisés en France, sont tous sans ressources. Le conseil municipal vote le contingent incombant à la commune dans la dépense.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre par laquelle Monsieur le Préfet prie Monsieur le Maire de réunir le conseil municipal en vue de prononcer la radiation de la liste d'assistance du nommé Grillot Marc qui peut, par son travail, se procurer des ressources au moins égales au taux d'allocation fixé dans la commune de Frambouhans. Considérant que M. Grillot a perdu l'usage de son bras droit, qu'il ne peut se livrer à aucun travail manuel, qu'il ne peut par le fait subvenir aux nécessités de l'existence, que ses parents sont eux-mêmes indigents, ne peuvent le subvenir, est d'avis de le maintenir sur la liste d'assistance au taux mensuel de 15 francs.

Séance du 20 février 1915

Mademoiselle Cussignot Louise s'est présentée devant le Maire. Par arrêté de Monsieur l'Inspecteur

d'Académie, elle est nommée institutrice intérimaire dans la commune en remplacement de M. Chevassu Louis actuellement sous les drapeaux. Monsieur le Maire a déclaré Mademoiselle Cussignot Louise installée dans ses fonctions.



Séance du 24 février 1915

Le Maire expose que beaucoup de familles se servent pour leur chauffage de bois de souches extraites dans les forêts communales et il invite le conseil à demander l'autorisation d'en extraire. Le conseil municipal demande aux autorités compétentes l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales en se soumettant aux conditions qui seront imposées.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 mai 1914, le conseil municipal avait demandé la délivrance d'une coupe de bois extraordinaire en 1915, il expose ensuite que par cause des événements, la vente de la coupe extraordinaire de 1914 n'a pas été faite. Le conseil municipal décide de ne pas vendre la coupe de bois extraordinaire demandée pour 1915 et annule sa délibération du 18 mai 1914.

Le Maire expose que M. Patois Henri a conduit l'indigent M. Maillard Paul à l'hôpital de Montbéliard le 9 décembre 1914, et que le 27 janvier, il l'a conduit à l'asile départemental à Besançon, et qu'il y a lieu de l'indemniser de ses frais qui se montent à 70,45 francs. Le conseil municipal vote un crédit pour le remboursement des frais de voyage.

Le Maire expose au conseil municipal que M. Cuenin Émile a gardé et soigné M. Maillard Paul pendant sa maladie avant de le conduire à l'hospice. Il est juste de l'indemniser et le conseil municipal vote un crédit de 130,50 francs pour avoir gardé et soigné M. Maillard.

Le Maire expose que le crédit porté au budget 2014 pour l'entretien des clôtures communales est épuisé et qu'il est dû à M. Narbey une barrière de fer placée près du bureau de poste dont le prix est de 47,20 francs, plus 20 francs pour un poteau en pierre taillée pour pendre cette barrière. Le conseil municipal vote un budget de 67,20 francs pour payer M. Narbey.

Le Maire communique au conseil le courrier de M. Bourgeois Henri de Damprichard chargé par le Général Jeannerod afin de solliciter une subvention de la commune en faveur de la Société Française de Secours aux blessés militaires (Croix Rouge Française). Le conseil, considérant le bien que fait la Croix Rouge Française et les services qu'elle rend, lui vote une subvention de 150 francs.



Séance du 16 mars 1915

Le conseil décide de donner un secours de 10 francs à chacun des soldats de la commune et vote un crédit de 1 000 francs pour cela.

Le Maire donne communication à l'assemblée du rapport des agents forestiers relatif à la fixation de la valeur de la coupe affouagère destinée à être délivrée en nature aux habitants pour l'exercice 1914. Vu le PV des agents duquel il résulte que l'estimation de la coupe s'élève à 11 526 francs déduction faite de celle de 938 francs pour frais d'exploitation et de travaux d'amélioration, que d'après cette évaluation, la somme due au Trésor Public à titre de 1/20 d'affouage pour remboursement des frais d'administration des bois de communes et des établissements publics se trouve fixée à 133 francs, somme égale au maximum de 1 franc par hectare d'étendue de forêt, le conseil municipal accepte cette évaluation.

Séance du 22 mars 1915

Mademoiselle Genre-Touquet Cécile s'est présentée devant le Maire. Par arrêté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, elle est nommée institutrice intérimaire dans la commune en remplacement de

Mademoiselle Dard, chargée de suppléer M. Dard instituteur au Luhier actuellement sous les drapeaux. Monsieur le Maire a déclaré Mademoiselle Genre-Touquet Cécile installée dans ses fonctions.

Séance du 16 avril 1915

Le Maire expose au conseil qu'il y a des chablis, bois secs, dans les forêts communales et qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre. Le conseil demande aux autorités supérieures compétentes l'autorisation de vendre ces chablis pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés.

Séance du 1^{er} mai 1915

Le Maire expose qu'il ne peut trouver de bois à acheter pour le chauffage des classes et de la mairie, et il propose de demander aux autorités compétentes la délivrance de 30 stères de bois de hêtre dans la forêt du Ban. Le conseil émet un avis favorable.

Séance du 23 mai 1915

Le Maire donne connaissance au conseil que la liste des soldats dressée par lui a été affichée du 16 au 22 mai 1915 et qu'aucune réclamation n'a été faite. Il invite le conseil à voter le crédit nécessaire pour donner à chacun 10 francs selon la délibération du 16 mai 1915. Le nombre de soldats étant de 94, il y a lieu de voter un crédit de 940 francs. Le conseil vote le crédit à titre de gratification pour les soldats et désigne M. Patois Jules adjoint au Maire pour toucher la somme dite et en faire la distribution.

Le Maire présente au conseil une demande formulée par M. Sarron Arsène qui a, le 31 mars 1915, perdu une vache en vélant d'une valeur de 650 francs et qui n'a retiré de la viande que 150 francs, d'où une perte de 500 francs. Considérant que le solliciteur étant un cultivateur fermier peu à son aise, lui vote un secours de 25 francs.

Le Maire rappelle au conseil que la commune a été réquisitionnée pour 8 têtes de bétail pour le ravitaillement de l'armée, à livrer le 30 avril 1915 en gare de Saint-Hippolyte, et que le conseil s'était engagé le 27 avril dernier à payer aux fournisseurs du bétail la différence du poids des bêtes pesées à Maîche avec le poids des bêtes pesées à Saint-Hippolyte aux prix que la commission de ravitaillement les paiera, ainsi que les frais de transport et de pesage. Il communique les notes au conseil qui se montent à 165 francs. Le conseil vote un crédit de 165 francs et décide que cette somme sera mandatée au nom de M. Gay Léon, convoyeur qui remettra à chacun ce qui est dû.



Le Maire expose qu'il avait été imposé sur la coupe extraordinaire demandée pour 1914, 8 stères de bois de branches à fournir au domicile du garde forestier à Frambouhans, et 4 stères de même bois au domicile du brigadier forestier à Maïche. Cette coupe ayant été prélevée sur la vente des chablis, les préposés forestiers n'ont pas eu le bois qui leur était alloué, et il serait juste et convenable de leur donner une indemnité en argent en compensation. Le conseil vote la somme de 56 francs au garde forestier à Frambouhans et 28 francs au brigadier forestier à Maïche.

Le Maire communique au conseil le budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1916 proposé par le service vicinal. Le conseil, vu la loi du 21 mai 1836, et vu les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun vote l'inscription au budget de la commune des recettes et des crédits nécessaires. Le reliquat de 1914 s'élevant à 859,09 francs, sera employé pour des travaux d'entretien sur les chemins vicinaux ordinaires.



Séance du 5 juin 1915

Le Maire expose au conseil que certains crédits alloués au budget en 1914 se sont trouvés insuffisants. Le conseil vote les crédits complémentaires de 4,95 francs pour les timbres de comptabilité, de 10,31 francs pour les contributions et de 2,10 francs pour les enfants assistés.

Le Maire présente le compte de Me Anglade, percepteur receveur municipal de la commune pour l'année 1914. Le montant des recettes de la gestion 1914 est de 16681,32 francs, le montant des dépenses est de 28988,63, d'où un excédent de la dépense à 12307,31 francs. Vu le résultat de l'exercice 1913, le résultat définitif de l'exercice 1914 est un excédent de recette de 41190,56 francs. Le conseil approuve ledit compte.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur la destination à donner aux bois de chauffage et de construction qui font partie de la coupe affouagère essence résineuse qui sera délivrée à la commune en 1915 par l'administration forestière. Le conseil municipal décide que la vente de toute la coupe aura lieu sur le parterre de celle-ci pied par pied entre les habitants et les étrangers appelés pour tenir lieu de partage.

Le Maire invite le conseil à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère et des chablis. Le conseil vote la somme de 0,05 francs par arbre numéroté, 1,50 francs par arbre ébranché, 5 francs par jour pour crier la vente, 4 francs pour fournir et semer en pépinière 250 grammes de graine d'épicéa, 45 francs pour planter 3000 épicéas dans la parcelle H, 8 francs pour fournir 2 journées pour l'entretien de la pépinière.

Séance du 23 juin 1915

Le Maire donne connaissance au conseil du courrier de M. le Préfet relatif à la fixation de la quantité de blé manquant dans chaque commune pour assurer l'alimentation des habitants jusqu'à la prochaine récolte. L'état propose de céder aux communes le blé nécessaire à la consommation moyennant le prix de 32 francs le quintal. La farine reviendrait à 48 francs les 100 kg rendus logés et franco à la gare. Sachant qu'il est indispensable que l'état soit assuré du paiement par les communes du blé cédé et livré, le conseil demande la transformation du blé en farine pour alimenter les boulangers du pays et s'engage à payer les farines extraites dans le cas où les boulangers ne prendraient pas la totalité des farines fabriquées ou ne paieraient pas régulièrement celles dont ils auraient pris livraison.

Séance du 21 juillet 1915

Le Maire expose qu'après la reconnaissance des chablis faite par les agents forestiers, il serait bon de les vendre entre les habitants pied par pied. Le conseil demande l'autorisation aux autorités compétentes.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet qui dénonce la délibération du 23 mai 1915 pour laquelle le conseil avait voté un crédit de 165,80 francs destiné à payer la différence du poids des bêtes réquisitionnées par l'armée. Considérant que la somme votée ne représente pas une majoration de prix, le conseil maintient son vote du 23 mai 1915.



Séance du 1^{er} août 1915

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance, assistance aux femmes en couches, contenant un nom dans la première partie et un nom dans la seconde partie. Le conseil prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Séance du 29 août 1915

Le conseil n'étant pas en nombre, la séance est remise.

Séance du 1^{er} septembre 1915

Le Maire expose au conseil que la commune n'ayant pas de coupe extraordinaire de bois cette année, les recettes sont insuffisantes pour assurer le paiement de l'annuité de l'emprunt en 1916. Le conseil décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 5 649,60 francs sur le budget additionnel.

Le Maire communique au conseil une note de Monsieur le Préfet qui somme la commune de bien vouloir faire inscrire sur la liste d'assistance obligatoire de la commune M. Epenoy Arsène qui ne pourra plus bénéficier de l'assistance retraite à partir du 5 avril 1916, date à laquelle il atteindra sa 70^e année. Le conseil vote la note de Monsieur le Préfet et décide de l'inscrire sur la liste au taux mensuel de 15 francs à compter du 5 avril 1916.

Le Maire présente au conseil une demande formulée par Me Vienot Lucie qui a, le 3 août 1915, perdu une vache prête au veau d'une valeur de 600 francs et qui n'ont retiré de la viande que 100 francs, d'où une perte de 500 francs. Considérant que le solliciteur a son mari mobilisé et 3 enfants en très bas âge, et que M. Vienot est un petit fermier, le conseil lui vote un secours de 25 francs.

Le Maire communique des circulaires de l'œuvre Franc-Comtoise des Prisonniers de Guerre 7^e région dont le siège social est à Besançon, par lesquelles le comité sollicite le vote de subvention. Le conseil vote le crédit de 75 francs.

Le Maire communique une circulaire du comité de Besançon de l'Union des Femmes de France, Croix-Rouge Française, par laquelle le comité sollicite le vote de subvention. Le conseil vote le crédit de 75 francs.

Le Maire communique une circulaire du comité de l'œuvre des Infirmiers et Dépôts régimentaires, par laquelle le comité sollicite des secours. Le conseil vote le crédit de 25 francs.

Le Maire communique une circulaire du comité Les Amis de la Belgique, par laquelle il sollicite le vote de subvention. Le conseil vote le crédit de 25 francs.

Séance du 26 septembre 1915

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance, assistance aux femmes en couches, contenant deux noms dans la première partie Me Gauthier Marie femme de M. Charles et Me Narbey Iva femme de Patois Louis. Le conseil prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Suite à la réclamation de 8 femmes de mobilisés au sujet de la vente de bois de la commune, vente à laquelle elles n'ont pu, disent-elles, s'en procurer et sur leur demande, d'autoriser la commune à faire couper les sous-bois et les mauvais bois, le conseil municipal décide pour de nombreux motifs de ne donner aucune suite à ces réclamations.

Le Maire présente au conseil une demande formulée par Me Mauvais Paul qui a perdu un cheval d'une valeur de 1 500 francs le 24 mai 1915. Considérant que le solliciteur est un petit cultivateur fermier non fortuné, le conseil lui vote un secours de 100 francs.



Le Maire communique une circulaire du comité de l'aide immédiate aux agriculteurs des régions dévastées pour la reconstitution du matériel agricole. Le conseil vote le crédit de 50 francs.

Le Maire expose que Me PEPE Florine inscrite sur la liste d'assistance aux vieillards infirmes et incurables, domiciliée dans la commune est infirme et qu'elle ne peut plus se subvenir seule avec son allocation et qu'elle n'a personne pour la recevoir, et qu'il y a lieu de demander son hospitalisation à l'asile départemental. Le conseil municipal vote la somme nécessaire incombant à la commune et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir ordonner le plus tôt possible son hospitalisation.



Le Maire expose que la commune a été réquisitionnée pour fournir 2 porcs de 100 kg pour le ravitaillement de l'armée, à livrer le 4 mars. Comme il n'y avait pas de porc dans la commune, la demande a été faite à M. Nappey Constant, propriétaire et Maire des Ecorces. Celui-ci a accepté mais à condition de lui payer le prix qu'ils lui coûteraient, à savoir 160 francs, et non pas le prix fixé par M. le Ministre de la guerre à 115 francs. Le conseil accepte la proposition de payer la différence de 90 francs pour les deux porcs.

Séance du 27 novembre 1915

Le Maire informe le conseil sur l'opportunité de fixer pour 1915 la taxe à percevoir pour chaque tête de bétail envoyée aux pâturages sur les terrains communaux non amodiés. Le conseil fixe les montants : Juments avec poulains : 23 francs ; chevaux de 2 ans : 18 francs ; chevaux de 1 an : 14 francs ; vaches : 9 francs ; génisses et bœufs de 2 ans : 8 francs ; génisses et bœufs de 1 an : 6 francs ; veaux de moins de 1 an : 3,50 francs ; chèvres : 1,50 francs.

Le Maire invite le conseil à établir la liste des candidats pour la nomination des répartiteurs. Après élection à bulletin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Répartiteurs titulaires domiciliés à Frambouhans : Azelvandre Jules, Gay Léon, Patois Lucien, Compagne Hilaire, Vermot-Desroches Arsène et Seigne Émile. Répartiteurs titulaires domiciliés hors Frambouhans : Faivre Jules, Jeannerot Charles, Billod Arsène et Corneille Alphonse. Répartiteurs suppléants domiciliés à Frambouhans : Parent Jules, Bouhelier Jules, Jacquot Séverin, Choulet Henri, Mauvais Paul et Prieur François. Répartiteurs suppléants domiciliés hors Frambouhans : Corneille Stanis, Corneille Paul, Guillaume Just et Jeannerot Amédée.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance, assistance aux femmes en couches, contenant un nom dans la première partie Me Epenoy. Le conseil prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

Séance du 4 décembre 1915

Le Maire communique une demande verbale de

Me Chevassu, institutrice, dans le but d'obtenir une subvention en argent pour acheter de la laine pour faire confectionner par ses élèves des vêtements pour les soldats. Le conseil municipal vote un crédit de 50 francs.

Le Maire présente au conseil des demandes formulées par M. Monnot Marc, Monnot Werner et Pierre Émile pour perte de bestiaux. M. Monnot Marc a perdu du 5 janvier au 29 avril 1915 3 veaux et un poulain d'une valeur de 755 francs, M. Monnot Werner a perdu le 14 juin 1915 un étalon estimé à 2000 francs, M. Pierre Émile a perdu courant octobre 1915 4 têtes de bétail estimées à 1100 francs. Considérant que les deux premiers sollicités sont mobilisés, le conseil vote un secours de 30 francs pour M. Monnot Marc et 100 francs pour M. Monnot Werner. Considérant que le troisième sollicité est un pauvre fermier chargé de famille avec 6 enfants en bas âge, le conseil vote un secours de 60 francs pour M. Pierre Émile.

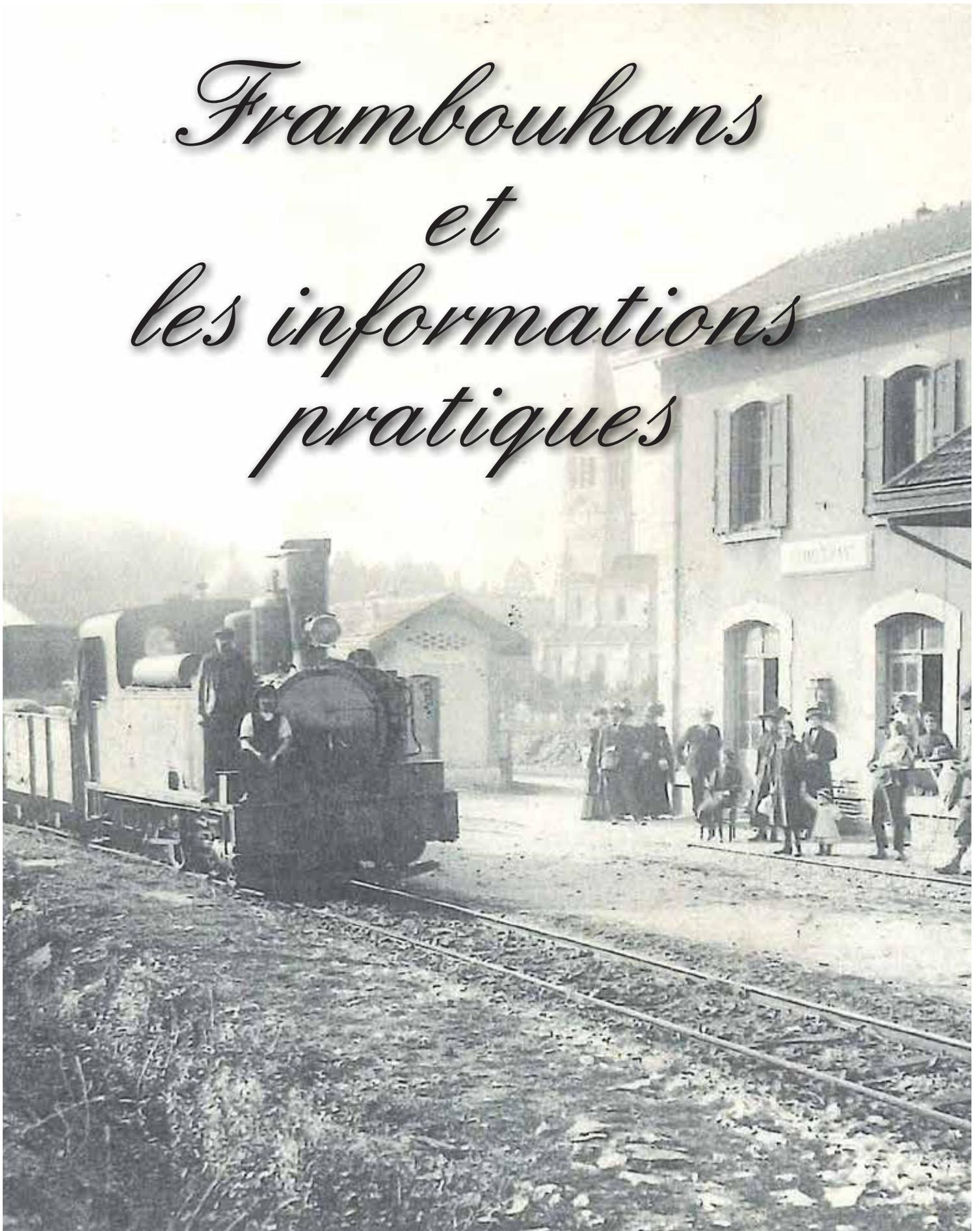
Le Maire expose que M. Dumont Victorin, garde forestier à Charquemont a crié la vente de bois qui a eu lieu à Frambouhans les 29 et 30 septembre 1915, et demande une rémunération de 20 francs par jour. Le conseil vote le crédit.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet qui dénonce la délibération du 26 septembre 1915 pour laquelle le conseil avait voté un crédit de 90 francs destinés à payer la différence de prix des deux porcs réquisitionnés par l'armée achetée à M. Nappey Constant des Ecorces. Considérant que la somme votée ne représente pas une majoration de prix, le conseil maintient son vote du 26 septembre 1915.

Séance du 26 décembre 1915

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance, assistance aux femmes en couches, contenant un nom dans la première partie Me Gigon Rose. Le conseil prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance.

*Frambouhans
et
les informations
pratiques*



INFOS PRATIQUES

La Mairie

Permanence de Monsieur le Maire :
Sur rendez-vous à convenir.
Tél. 06 83 23 31 65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14h00 - 18h30
Mercredi : 10h00 - 14h00
Vendredi : 10h00 - 12h00

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
& Madame Marlène ROATTA

Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS
Tél. 03 81 68 60 63
e-mail de M. le Maire :
mairie.frambouhans@wanadoo.fr
e-mail du secrétariat :
secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

*Si vous souhaitez recevoir
les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer
votre adresse e-mail.*

Merci.

Imprimés disponibles en mairie :

- Liste des pièces à fournir pour une Carte d'identité (et formulaire à remplir sur place)
- Livret de famille (si le mariage a lieu à Frambouhans)
- Certificat de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription.

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Comme chaque année, une permanence pour les inscriptions aura lieu en mairie le 31 décembre de 9h00 à 11h00.

Bibliothèque

Ouverture au public :

Mardi : 16h30 - 17h30
Samedi : 10h00 - 11h00

Elle se trouve au premier étage de la mairie.
Tous les livres sont prêtés gratuitement.

Location des salles

Pour toute location ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au Secrétariat de la mairie.

Vous sera demandé pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation suivant la grille tarifaire ci-dessous.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera remis à la responsable des salles lors de la mise à disposition de la salle et rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux.
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.

Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.

Tables et bancs

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs.

Ceux-ci sont prêtés **gratuitement**, moyennant une caution de 75,00 €.

Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie.





SALLE DES TILLEULS	Type de location	Habitants de Frambouhans	Extérieurs à Frambouhans
	Petit Week-end (du samedi matin au lundi soir)	252,00 €	293,00 €
	Grand Week-end (du vendredi au lundi soir)	283,00 €	324,00 €
	Quelques heures	128,00 €	144,00 €
	Une journée	128,00 €	211,00 €
	Une soirée (du lundi au vendredi inclus)	190,00 €	200,00 €
	Associations à but lucratif	50,00 €	365,00 €
	Associations à but non lucratif	0,00 €	144,00 €
	À titre commercial, un jour	252,00 €	293,00 €
	À titre commercial, jour supplémentaire	118,00 €	262,00 €

SALLE DES MARRONNIERS	Type de location	Habitants de Frambouhans	Extérieurs à Frambouhans
	Week-end (du samedi matin au lundi 10H45)	93,00 €	113,00 €
	Associations à but lucratif	31,00 €	43,00 €
	Quelques heures	55,00 €	67,00 €



La Drosera

Bonne année 2017